

SAINT-THURIEN, le 19 mars 2025

CONVOCATION

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Conseil Municipal se réunira à la Mairie de SAINT-THURIEN le

Mercredi 2 avril 2025 à 18 h.30

Ordre du jour :

- 1°) CFU (compte financier unique) 2024,
- 2°) Affectation des résultats 2024,
- 3°) Examen des demandes de subventions 2025,
- 4°) Fixation des taux d'imposition 2025,
- 5°) Végétalisation du cimetière : approbation du projet et plan de financement,
- 6°) Budget primitif 2025,
- 7°) Tarification sociale dans les cantines : renouvellement de la convention,
- 8°) Instauration du dispositif « argent de poche »,
- 9°) Quart d'heure de libre expression.

Comptant sur votre présence, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,
Christine KERDRAON.

Séance du 2 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le deux avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le dix-neuf mars, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame Christine KERDRAON, Maire.

Etaient présents : Bruno JAFFRE, Françoise GOLIES, Nicolas LE NAOUR, Fabienne LE GALL, Michel CHARPENTIER, Stéphanie NOUAILLE-DEGORCE, Cédric JAULNEAU, Francine TAMIC, Stéphane POIRIER et Guillaume LOUVET.

Absents excusés : Flore MEFORT (a donné pouvoir à Francine TAMIC) et Elodie PEINTUREAU (a donné pouvoir à Guillaume LOUVET).

Absent : Laurent MINTEC.

Secrétaire de séance : Guillaume LOUVET.

Secrétaire auxiliaire :

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 26 février 2025 est approuvé à l'unanimité.

Délibération du Conseil Municipal

20250206

Objet : Arrêté du budget primitif 2025

Sur la proposition de Madame le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal arrête le budget primitif 2025 de la Commune de la façon suivante, projet examiné par la commission de finances du 14 mars 2025 :

- Section de fonctionnement

S'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 1 046 177.19 €

- Section d'investissement

S'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 662 731.28 €

- Vote :

Nombre de conseillers municipaux en exercice 14

Nombre de conseillers municipaux présents 11

Nombre de pouvoirs 2

Pour 13

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre en section de fonctionnement dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de fonctionnement, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Fait à SAINT-THURIEN, le 10 avril 2025

Le Maire,



Christine KERDRAON.